

RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

▲ La plupart des publications imprimées des ministères fédéraux peuvent être obtenues de l'Imprimeur du Roi qui en publie une liste courante. Les photographies, les pellicules et les étalages peuvent être achetés de l'Office national du film à des prix qui peuvent être obtenus sur demande. La plupart des publications imprimées des gouvernements provinciaux peuvent être obtenues des Imprimeurs des provinces. Pour les adresses des gouvernements provinciaux, voir le texte précédant immédiatement le présent répertoire.

□ Les rapports polycopiés et miméographiés peuvent être obtenus gratuitement ou achetés de ce ministère ou de ce service. Détails sur demande.

○ Le répertoire des organismes et initiatives des provinces est disponible sur demande au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux.

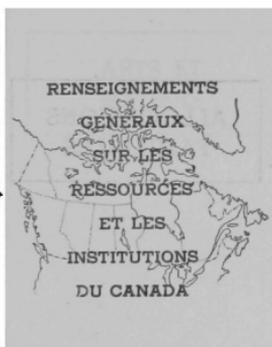
● La liste des publications peut être obtenue gratuitement sur demande, du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux mentionnés. (Dans le cas du ministère du Travail, une liste de publications paraît dans la *Gazette du Travail*.)

▲ SOURCES DE RENSEIGNEMENTS FÉDÉRAUX

(Sauf indication contraire, le ministère ou la division est situé à Ottawa, Ont.)

Ministère du Commerce
Division de la publicité

- ● Bureau fédéral de la statistique
- Ministère des Mines et Ressources,
Service de l'information
- Ministère des Affaires extérieures
Division de l'information (s'occupe des questions relatives au ministère, en provenance du Canada, et des requêtes générales en provenance de tous les pays en dehors du Canada)
- ● Office national du film (pellicules, bandes d'images, affiches, étalages photographiques, photographies sur tous les sujets)



SOURCES DE RENSEIGNEMENTS PROVINCIAUX ▲●

(Pour le siège des gouvernements provinciaux, voir la liste précédant immédiatement le présent répertoire.)

Pour renseignements généraux relatifs aux diverses provinces, les demandes doivent être adressées: **I. du P.-É.**, Bureau de la publicité et du tourisme; **N.-É.**, ministère de l'Industrie et de la Publicité; **N.-B.**, ministère de l'Industrie et de la Reconstruction ou ministère du Secrétaire-trésorier provincial; **Qué.**, Bureau de la statistique; **Ont.**, Bureau de la statistique et des recherches, ou Division de la publicité; **Man.**, Bureau du tourisme et de la publicité et ministère du Secrétaire provincial; **Sask.**, Bureau des publications; **Alb.**, Bureau de la publicité, Bureau du tourisme de l'Alberta ou Bureau de la statistique; et **C.-B.**, Bureau de l'économie et de la statistique.

SUJET

- Ministère du Travail
- Ministère des Transports
Indemnisation des employés du gouvernement

ACCIDENTÉS
DE TRAVAIL
(indemnisation)

Commission de l'indemnisation des accidents du travail
N.-É.—Halifax; **N.-B.**—Saint-Jean; **Ont.**—Toronto; **Man.**—Winnipeg; **Sask.**—Regina; **Alb.**—Edmonton; **C.-B.**—Vancouver
Commission de l'indemnisation des accidents du travail:
Qué.—Québec.

- Ministère des Affaires extérieures
Division de l'information

AFFAIRES
EXTÉRIEURES

- ● Bureau fédéral de la statistique
Division des finances publiques

AFFAIRES
MUNICIPALES

N.-É., Qué., Ont., Sask., Alb., C.-B.:—Min. des Affaires municipales
N.-B.:—Min. des Relations fédérales et municipales
Man.:—Min. du Commissaire municipal